

Séance ordinaire du 11 juin 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°11062024D11

Objet : Foncier – Désaffectation et déclassement d’une emprise de terrain communal

Date de la convocation et de l’affichage : 5 juin 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 24
 Nombre de pouvoirs : 5
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 29
 Pour : 27
 Contre : 2
 Abstentions : 0

Le 11 juin 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER		X		Franck VILLAND
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL		X		Serge GUILLEMAT
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Chantal GIRAUD

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20240611-11062024D11-DE
 Date de réception préfecture : 18/06/2024



En

l'espèce, le déclassement de cette emprise n'a aucune conséquence sur la desserte et les déplacements au niveau du secteur concerné et ne remet pas en cause le droit d'accès des riverains. Cette dépendance domaniale n'est de fait pas affectée à l'usage du public et ne présente pas d'intérêt pour la collectivité.

Suivant le relevé effectué par le Cabinet EUREKA, Géomètre expert, mentionnant les limites projetées de l'emprise à déclasser, la surface relevant du domaine public communal concernée est d'environ 40 m², à définir précisément après calcul définitif du géomètre expert à la suite des opérations de bornage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-CONSTATE la désaffectation d'une emprise de terrain située en surplomb de l'allée des Tilleuls, à proximité immédiate du restaurant le K'OZZIE d'une superficie d'environ 40 m² suivant le plan de l'état des lieux établi par le Cabinet EUREKA en date du 12 avril 2024,

-PRONONCE le déclassement de cette emprise et son intégration au domaine privé communal,

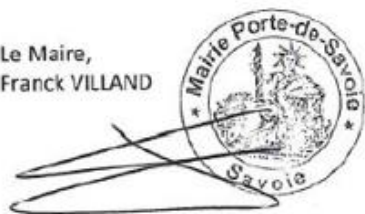
-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 11 juin 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,
Elodie DA SILVA

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240611-11062024D11-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2024